



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement

Service Information
Développement Durable
Évaluation environnementale

Affaire suivie par :
Yvette BUCSI
Tél : 03 22 82 90 53

Courriel : ae.iddec-dreal.npdcp@developpement-durable.gouv.fr

Le Préfet de région

à

Monsieur le Président du conseil
départemental du Nord

51, rue Gustave Delory
59047 LILLE Cedex

Lille, le **27 NOV. 2017**

Objet : Aménagement foncier, agricole et forestier des communes d'Arnèke et Zermezele

Information sur avis tacite de l'autorité environnementale

N° d'enregistrement Garance : 2017-1838

L'autorité environnementale a été saisie le 8 août 2017 pour avis sur l'étude d'impact jointe au dossier du projet d'aménagement foncier, agricole et forestier des communes d'Arnèke et Zermezele.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été expressément produit dans le délai de deux mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observations de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique ou, le cas échéant, à la procédure équivalente de consultation du public.

Cette information sera publiée sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation,
l'adjoint à la secrétaire générale
pour les affaires régionales

Serge BOUFFANGE

Copie : M. le Secrétaire général, Préfecture du Nord